

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 3 octobre 2018 à 19 h 00 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Offres de services – Stratégie en lien avec la pénurie de main-d'œuvre
4. Mandat – règlement dossier en litige – SCFP section #4602
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

RÉSOLUTION 550-10-18

VÉRIFICATION DU QUORUM, RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et conviennent de renoncer à l'avis de convocation pour tenir une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des sujets à inscrire à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE tenir une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 551-10-18

OFFRES DE SERVICES – STRATÉGIE EN LIEN AVEC LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

CONSIDÉRANT le projet de mise en place d'un service de recrutement (résolution 247-05-18) et l'aide financière accordée par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

CONSIDÉRANT l'importance de commencer par sensibiliser et mobiliser les employeurs et partenaires à la démarche d'où la décision de la MRC et ses partenaires (comité SRM) de créer un poste de coordonnateur territorial plutôt que les postes de directeur et conseiller;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues les membres du comité de sélection ont réorienté le dossier, convenu de ne pas embaucher et de recourir à des consultants;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Frédéric Vincent, consultant en développement organisationnel, pour la réalisation de deux éléments destinés à enrichir les réflexions du comité SRM :

- entrevues individuelles avec des dirigeants d'entreprise de la MRC;
- animation de groupes de discussion composés de dirigeants d'entreprises de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de mandater Frédéric Vincent, consultant en développement organisationnel, pour la réalisation de deux éléments destinés à enrichir les réflexions du comité SRM, soit des entrevues individuelles et des animations de groupes avec des dirigeants d'entreprise de la MRC, au montant de 10 436 \$ avant taxes, incluant les honoraires, frais de déplacements et de subsistances;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente sur confirmation de l'admissibilité par le MIDI.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 552-10-18

OFFRES DE SERVICES – STRATÉGIE EN LIEN AVEC LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

CONSIDÉRANT le projet de mise en place d'un service de recrutement (résolution 247-05-18) et l'aide financière accordée par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

CONSIDÉRANT l'importance de commencer par sensibiliser et mobiliser les employeurs et partenaires à la démarche d'où la décision de la MRC et ses partenaires (comité SRM) de créer un poste de coordonnateur territorial plutôt que les postes de directeur et conseiller;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues les membres du comité de sélection ont réorienté le dossier, convenu de ne pas embaucher et de recourir à des consultants;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Groupe Dancause et associés inc., pour la réalisation d'un mandat dont les objectifs sont :

- identifier et comprendre ce que les entreprises du secteur font ou compte faire en matière de recrutement, de gestion des ressources humaines et de l'innovation dans leur secteur d'activités;
- définir les grandes lignes d'une stratégie en lien avec la pénurie de main-d'œuvre dans La Matanie : enjeux, vision, objectifs, orientations et des indications sur un porteur potentiel;
- consulter et mobiliser les entreprises dans la perspective d'agir collectivement sur le défi du recrutement de la main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de mandater Groupe Dancause et associés inc., pour l'élaboration d'une stratégie en lien avec la pénurie de main-d'œuvre, au montant de 21 509 \$ avant taxes, incluant les honoraires, frais de déplacements et de subsistances;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente sur confirmation de l'admissibilité par le MIDI.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 553-10-18

MANDAT – RÈGLEMENT DOSSIER EN LITIGE – SCFP SECTION #4602

CONSIDÉRANT la résolution numéro 720-12-17 relative à l'arbitrage du grief #4602-2017-02 (SCFP #4602-2017-1025);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 67-02-18 incluant le grief #2017-01 à l'arbitrage du grief #4602-2017-02 (SCFP #4602-2017-1025);

CONSIDÉRANT QUE M^e Jean-Jacques Ouellet est mandaté pour représenter la MRC de La Matanie dans ce dossier et considérant les récents échanges avec le représentant syndical;

CONSIDÉRANT la réserve prévue pour le dossier lors des états financiers 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif mandate M^e Jean-Jacques Ouellet pour préparer les ententes à intervenir avec le SCFP, section #4602, la plaignante et la MRC en vue du règlement des griefs #2017-02 (1025) et #2017-01.

QUE le préfet et la directrice générale soient et sont autorisé à signer l'entente et à y donner suite selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

--

RÉSOLUTION 554-10-18

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance.
Il est 19 h 15.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*